

Eau et Pesticides

Gestionnaires d'infrastructures



Plan

- Objectifs de la réunion
- Quelques chiffres sur les pesticides
- Contexte réduction de l'usage des pesticides
- Politique de l'Agence

Objectifs

- Présenter la politique de l'Agence sur le thème pesticides, eau et Zones Non Agricoles
- Échanges d'expériences sur des exemples de différents gestionnaires d'infrastructures linéaires
- La suite : actions conjointes AE/Gestionnaires

Quelques chiffres sur les pesticides

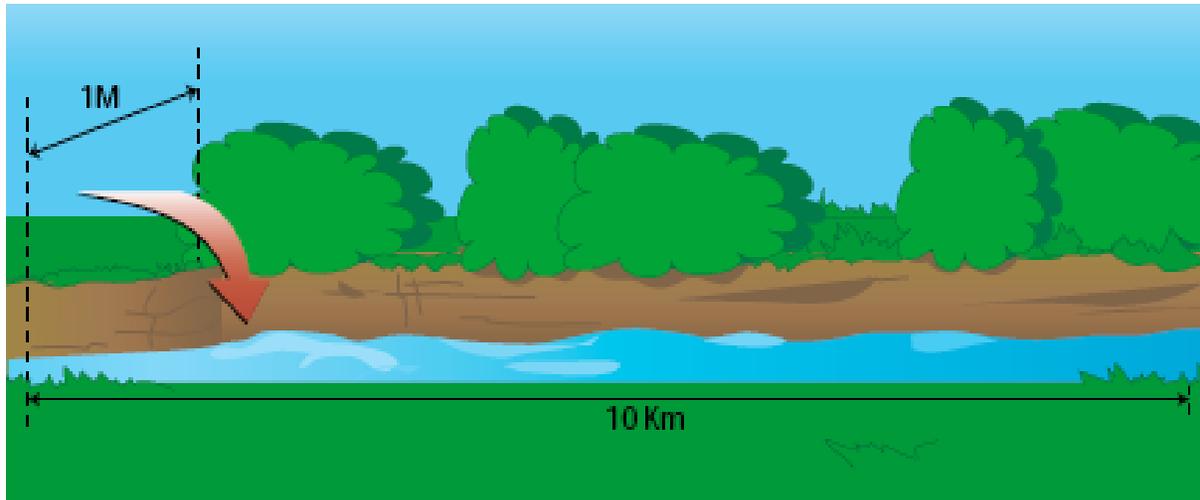
- Utilisateurs de pesticides en tonnage :
 - 90 % agriculteurs
 - 8 % particuliers
 - 2 % communes, routes, SNCF/RFF...

Transferts vers la ressource

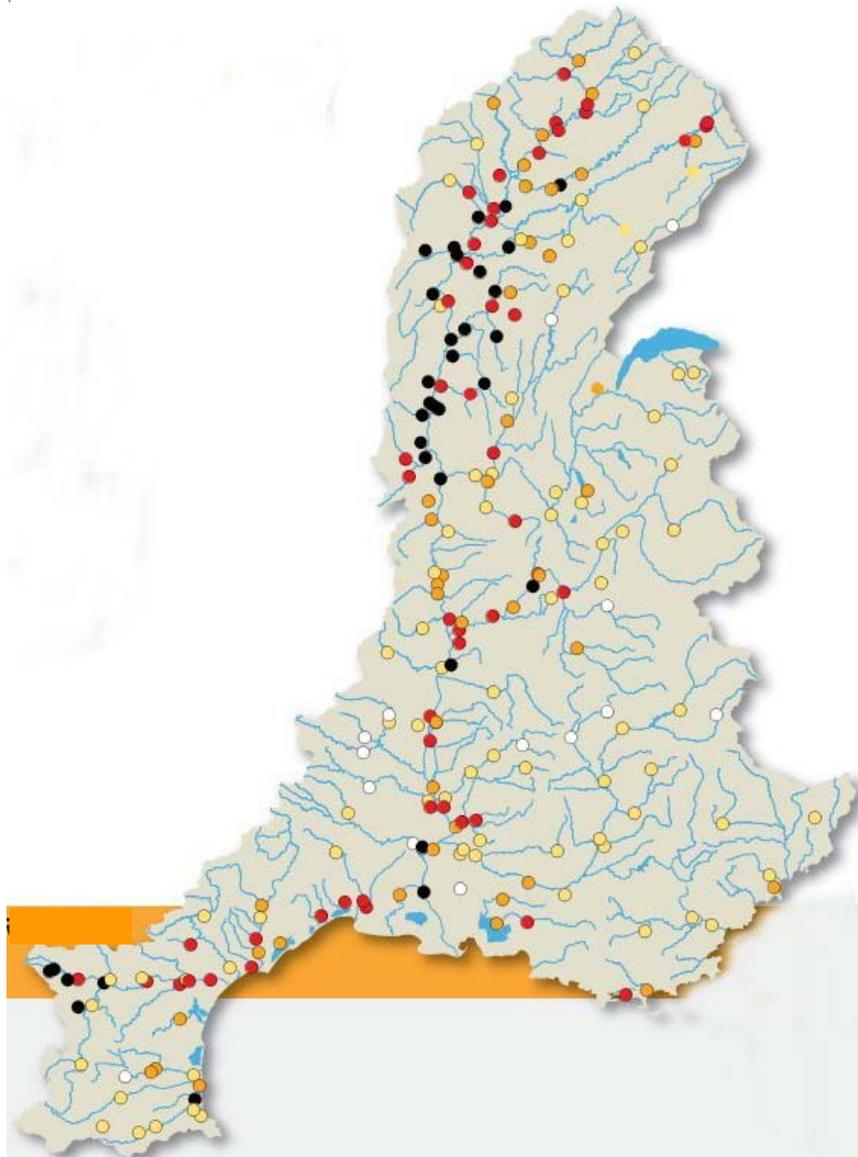
- Utilisations agricoles :
 - Taux de transfert : 2%
- Utilisations non agricoles :
 - Taux de transfert : 10 à 40%

Ordre de grandeur

- Il suffit d'1 gramme de matière active déversée dans un cours d'eau d'1 m de large et 1 m de profondeur pour dépasser la norme de $0,1 \mu\text{g/l}$ sur une longueur de 10 km.



Qualité de l'eau



- **Nombre de matières actives quantifiées**



- **92 % des stations cours d'eau, contaminés par les pesticides**
- **En majorité des herbicides**

Contexte général de réduction de l'usage des pesticides

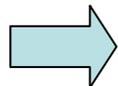
- Objectifs du Grenelle/Plan Ecophyto 2018 :
 - Retrait du marché des produits contenant les 40 substances les plus préoccupantes en fonction de leur substituabilité : 30 au plus tard en 2009, 10 d'ici 2010
 - Diminution de 50 % des usages d'ici 10 ans, si possible
- Accord cadre nationaux MEEDDM :
 - SNCF/RFF signé en 2007, révision prévue en 2010
 - Utilisateurs « amateurs » de pesticides, 2 avril 2010
 - Utilisateurs « professionnels » de pesticides, juin 2010

Contexte général de réduction de l'usage des pesticides

- Une montée en puissance de la réglementation
 - Directive cadre sur l'eau de 2000 : Bon Etat des eaux d'ici 2015, non dégradation, réduction des flux de substances toxiques...
 - Arrêté de septembre 2006 (ZNT, délai de rentrée...)
 - Directive « utilisation des pesticides compatible avec le développement durable » octobre 2009 : interdiction en zones très fréquentées
- SDAGE approuvé en 2009 :
 - Disposition particulière « Engager des actions en ZNA » 5D-04
 - Principe de réduction à la source

Politique de l'Agence de l'eau

- Études
 - Audit des pratiques
 - Plan de réduction de l'usage des pesticides
 - ...
- Investissements matériel alternatif
- Communication/sensibilisation des usagers
- Un taux unique : 50% d'aides maximum (ou au prorata de l'objectif poursuivi)



Au sein d'un projet **COHERENT**

Adresses Délégations Régionales

- Délégation de Besançon
Le Cadran
34, rue de la Corvée
25000 BESANCON
Tél : 03 81 25 23 50
- Délégation Rhône-Alpes
14, rue Jonas Salk
69363 LYON Cedex 07
Tél : 04 72 76 19 00
- Délégation de Marseille
Immeuble le Noailles
62, La Canebière
13001 Marseille
Tél : 04 96 11 36 36
- Délégation de Montpellier
Immeuble Le Mondial
219 Rue Le Titien
34961 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél : 04 67 13 36 36

